Image not found or type unknown

# Versement salaire pendant arret de travail

Par **tex mex**, le **13/08/2008** à **15:24**

Bonjour.
Suite à un gros soucis de santé, mon frere à été mis en arret maladie par son médecin. Apparement, son employeur lui dit qu'il ne lui versera pas de salaire pendant son arret maladie car il est depuis moins de 3 ans dans cette entreprise, résultat, il se retrouve avec moins de 50% de son salaire avec son loyer et diverses charges à payer. Comment peut-on savoir si son empoyeur lui dit la vérité, sachant qu'il travaille dans le transport, y-at'il une convetion collective qui a ce type de reglement...
merci d'avance

Par **domi**, le **13/08/2008** à **17:59**

C'est malheureusement le cas de beaucoup ! les employeurs ne sont pas tenus à un maintien de salaire et la sécurité sociale ne verse que 50% des salaires au titre d'indemnités journalières de maladie ..! Il est vrai qu'au bout de 3 ans son salaire aurait été complété . Domi

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés